

## **Déclaration franco-danoise sur la sécurité européenne**

Au cours des dernières décennies, la France et le Danemark ont fait front commun pour la défense et la sécurité de l'Europe, sur le sol européen ainsi que dans les Balkans, au Sahel, au Moyen-Orient et ailleurs, dans le cadre de l'OTAN, des Nations Unies, de l'Union européenne et de coalitions internationales. Aujourd'hui, nous réaffirmons notre héritage commun en insistant sur notre engagement partagé en faveur d'une Europe sûre.

Dans un contexte d'instabilité croissante dans le voisinage de l'Europe et face aux nombreux défis qui menacent la sécurité des Européens, la France et le Danemark sont déterminés à faire en sorte que l'Europe soit résiliente et dispose de la capacité d'agir de façon autonome lorsque c'est nécessaire. Ils rappellent leurs intérêts communs sur une série de sujets, notamment la stabilisation du voisinage, la sécurité de l'Europe et la souveraineté dans l'espace numérique. Dans tous ces domaines, les pays européens devront concevoir des solutions communes aux problèmes qu'ils ont en commun.

La France et le Danemark saluent les progrès réalisés ces dernières années dans le domaine de la sécurité européenne et soulignent leur détermination constante à s'impliquer dans la sécurité du continent. Le Danemark ne peut prendre part à la coopération structurée permanente (CSP) en raison de son exemption dans le domaine de la défense mais il soutient fermement les efforts de renforcement de l'UE comme acteur mondial de la sécurité et de la défense.

La France et le Danemark demeurent des membres engagés de l'OTAN et de l'Alliance transatlantique. Il est indispensable que le développement de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) s'accompagne d'une coopération accrue avec l'OTAN, qui demeure la pierre angulaire de notre défense collective. À cet égard, la France et le Danemark se félicitent de la récente Déclaration conjointe du président du Conseil européen, du président de la Commission européenne et du secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord sur la coopération entre l'UE et l'OTAN.

\*\*\*

Nos responsabilités croissantes pour garantir notre propre sécurité impliquent un accroissement des ressources nationales consacrées à la défense. L'UE et l'OTAN incitent les États membres et les Alliés à accélérer leurs dépenses en matière de défense, après une décennie de tendance à la baisse, et encouragent la cohérence dans la planification nationale de défense.

Pour répondre à cet appel, la France et le Danemark sont favorables à la poursuite de la consolidation de la coopération européenne, qui renforcera une industrie de défense compétitive et innovante et garantira des capacités communes modernes sur lesquelles reposeront les moyens d'action opérationnels et politiques de l'Europe.

Ils souhaitent également agir ensemble pour veiller à ce que l'UE soit en mesure de se protéger contre les risques nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques (NRBC) et pour lutter fermement contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques. Les partenariats internationaux constituent une plate-forme de coopération permanente entre les États qui partagent une ferme détermination à lutter contre ceux qui conçoivent ou utilisent des armes chimiques, en violation du droit international. Le Danemark est membre du Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques, lancé par la France en janvier 2018.

\*\*\*

La France et le Danemark soulignent qu'il est important, pour faire face aux défis sécuritaires communs, que les pays européens entretiennent une coopération permanente en matière de défense. La solidarité européenne doit continuer à se manifester sur le terrain. Par conséquent, la France et le Danemark continueront de coopérer étroitement sur un certain nombre de questions essentielles, comme le soutien à la présence avancée renforcée de l'OTAN en Estonie ainsi que la lutte contre le terrorisme et le renforcement de la stabilité au Sahel.

De plus, les forces armées françaises et danoises continueront de renforcer leur coopération, notamment dans le cadre de l'initiative récente d'intégration d'une frégate danoise à un groupe aéronaval français en 2019, sous réserve d'approbation par le Parlement danois. Des exercices conjoints franco-danois de recherche et sauvetage dans l'Arctique sont également prévus pour 2018 et les années suivantes. En outre, la France et le Danemark signeront prochainement un accord sur la fourniture de soutien logistique mutuel entre les forces armées françaises et danoises.

Des coopérations régionales de défense, comme l'initiative de coopération de défense nordique (NORDEFCO), viennent aussi compléter les cadres institutionnels de l'Union européenne et de l'OTAN, notamment entre les pays qui ont une forte culture opérationnelle et sont enclins à apporter une contribution militaire dès que leur sécurité est menacée.

C'est dans cette perspective que s'inscrit l'Initiative européenne d'intervention (IEI), un cadre de coopération ambitieux lancé par la France auquel participent de nombreux alliés européens, notamment le Danemark, dans le strict respect de sa clause d'exemption de la PSDC. L'objectif est de favoriser une culture stratégique européenne commune, qui améliorera à terme notre capacité à mener des missions et des opérations militaires pour renforcer la sécurité de l'Europe dans l'ensemble des crises, quel que soit le cadre d'intervention.

\*\*\*

La poursuite du renforcement de l'Europe comme acteur de la sécurité dépendra des moyens et des possibilités des entreprises européennes de travailler ensemble pour parvenir à une utilisation moderne, concurrentielle et efficace des budgets de défense et créer à terme une industrie de défense européenne intégrée. La France et le Danemark sont donc également

favorables à une mise en œuvre rapide du programme européen de développement industriel dans le domaine de la défense (EDIDP).

Ensemble, la France et le Danemark soutiennent aussi le Fonds européen de la défense, instrument essentiel du prochain cadre financier pluriannuel pour développer une industrie de défense innovante et compétitive. Le développement d'une coopération européenne en matière de défense durable, ambitieuse et solide exige des innovations technologiques, une mutualisation des moyens et surtout des investissements significatifs. La France et le Danemark soulignent que cette initiative est importante pour garantir et promouvoir les avancées dans les actions de recherche et développement. Ils partagent un même attachement au Fonds européen de la défense, qui permettra à l'UE d'être dotée des instruments nécessaires pour parvenir aux objectifs de création d'un marché intérieur pour la défense fort et de consolidation de l'UE comme acteur de la sécurité mondiale.

La France et le Danemark saluent également les progrès accomplis pour améliorer la mobilité militaire en Europe et encouragent la poursuite de travaux ambitieux dans ce domaine, notamment dans le cadre de la coopération UE-OTAN.

Enfin, ils se réjouissent de la proposition de création d'une facilité européenne pour la paix et reconnaissent qu'il est nécessaire de créer un instrument dédié pour renforcer les capacités de sécurité et de défense des partenaires de l'UE. Cet instrument devrait reposer sur le niveau d'ambition de l'Europe et sur une évaluation détaillée des besoins des partenaires de l'UE. Nous soulignons à cet égard l'importance des problèmes qui devront être traités dans les prochaines années en Afrique sub-saharienne.

\*\*\*

La solidité du système international fondé sur des règles exige, dans le domaine de la défense, que l'Europe soit résiliente, soit en mesure d'agir de façon autonome en cas de besoin et dispose de partenariats forts et de capacités modernes. Nous pouvons continuer à améliorer notre dispositif de sécurité grâce aux initiatives de l'OTAN, de l'UE et aux coopérations européennes bilatérales.

Alors que la stabilité stratégique de notre continent est menacée, et compte tenu de l'imbrication croissante de nos intérêts en Europe, la France et le Danemark appellent tous les pays européens à mener un dialogue approfondi sur les priorités stratégiques européennes communes.